



AIRE de la BAIE DE SOMME

Une évocation du grand paysage



CAUE

Le CAUE est un organisme à échelle départementale issu de la loi sur l'Architecture de 1977 dont le but est de promouvoir la qualité de l'architecture, de l'urbanisme, de l'environnement et des paysages avec le souci permanent de prendre en considération les particularités locales. A cet effet, le CAUE exerce des missions de conseil, formation, sensibilisation et information en direction des élus, des habitants et des professionnels. Pour célébrer les 40 ans de la loi sur l'Architecture, les cinq CAUE des Hauts-de-France ont choisi de mettre en place en 2017 une action commune d'initiation à la lecture des paysages intitulée "40 ans - 40 lieux".

Repère et écologie par l'éolienne
L'éolienne est un point visuel important de cinquante quatre mètres de haut. Visible quelques kilomètres avant d'arriver sur l'aire de services, elle permet de marquer visuellement cet espace.

Cette noue paysagère rappelle les canaux qui quadrillent la Baie.



Un observatoire aux allures de cabane de chasse
Construit en béton habillé de bois ajouré, le belvédère est un clin d'œil adressé aux nombreuses huttes de chasse du parc du Marquenterre construites dans cet esprit.

Le bâtiment plat s'insère avec beaucoup d'harmonie dans les lignes du plateau picard.

L'inconditionnelle de la Baie : l'eau
Les plans d'eau, tout en reflétant le bâtiment, évoquent le paysage marin de la Baie. Cette impression est renforcée par la présence de galets.



Pâturage sans mouton pour des espaces ouverts
La grande pelouse est une évocation des espaces de pâtures dont jouissent les troupeaux de moutons. La continuité visuelle de l'espace vers la Baie est assurée par un "saut de loup", procédé permettant d'effacer de la vue les barrières délimitant le parc par un décaissement du terrain. L'importante floraison donne à cet espace un aspect différent selon la saison.



Les moules de bouchot :
Les nombreux piliers de mélèzes qui dépassent de la toiture représentent le mode d'élevage de moules sur pilier que l'on retrouve en bord de mer.

Le parking : la discrétion est de mise
Afin de limiter l'impact visuel des voitures, le parking est inséré à la manière d'un boulingrin. Ce système consiste à décaisser le terrain.

Représentation de la faune : entre vie et jeux
Les grenouilles de l'aire de jeux permettent aux enfants de se dégourdir les jambes. Autrement plus imposantes que leurs voisins palmipèdes en chair et en os qui barbotent dans l'eau et quelque peu inertes, elles rappellent, elles aussi, la faune de la Baie.



DESCRIPTION

UNE AIRE AUTOROUTIÈRE COMME FENÊTRE SUR LE GRAND PAYSAGE

Certains paysages sont le résultat de longues et lentes évolutions d'influences naturelles et de pratiques humaines du territoire. D'autres paysages évoluent brusquement ou naissent soudainement. L'aire de la Baie de Somme est l'un de ces paysages qui a émergé du plateau de la Côte Picarde. Les paysages qui jaillissent de cette manière sont un socle propice à l'expression d'une idée ou pour révéler un territoire. Inaugurée en 2000, cette aire comporte de nombreuses

particularités paysagères. Ces particularités sont le fruit de sa position géographique et de la volonté du Conseil départemental d'en faire une "vitrine touristique", volonté conjointe de Bruno Mader, Architecte et de Pascale Hannetel, Paysagiste. L'esprit de sa conception est très intimement lié à la Baie de Somme, située à seulement 5 km. La plupart des éléments que l'on trouve ici sont une allégorie, une manière de révéler le territoire local, picard mais surtout marin.

Cet espace atypique a remporté le Ruban d'Or et le Grand Prix du jury du Palmarès des paysages autoroutiers. Ces récompenses sont l'occasion d'enseigner et de sensibiliser à la notion de paysage. Les photos permettent d'en avoir une vision, mais c'est surtout en organisant des visites de cette aire autoroutière, sujet sur lequel le CAUE de la Somme s'est engagé auprès des collégiens, que le paysage peut être totalement perçu : les bruits, les odeurs...

COMPOSITION

LIRE LE PAYSAGE : LES BELVÉDÈRES DE LA SOMME PAR LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Faire découvrir le paysage, des étangs de la Haute-Somme à l'estuaire du fleuve, voilà la politique entreprise par le Conseil départemental de la Somme. C'est dans cette optique que des belvédères ont été aménagés dans le département : débroussaillage, ouverture des vues, nouvelles plantations... Les actions révèlent de sublimes paysages. Afin de compléter ces lieux, des tables d'interprétation permettent de lire le paysage : nature, histoire, patrimoine, activité humaine... sont évoqués tour à tour. C'est un véritable parcours touristique, le long de la Véloroute Vallée de Somme, qui est proposé au travers de ces 28 belvédères. L'une de ces tables est disposée en haut du belvédère de l'aire autoroutière de la Baie de Somme. On peut y lire la relation des hommes au fleuve et le façonnage paysager qui en découle, la richesse biologique de la Baie, l'activité économique d'extraction de la tourbe structurant le paysage, la richesse architecturale d'Amiens...



L'un des belvédères de la Somme, celui de Frise



ÉCOLOGIE ET PAYSAGE

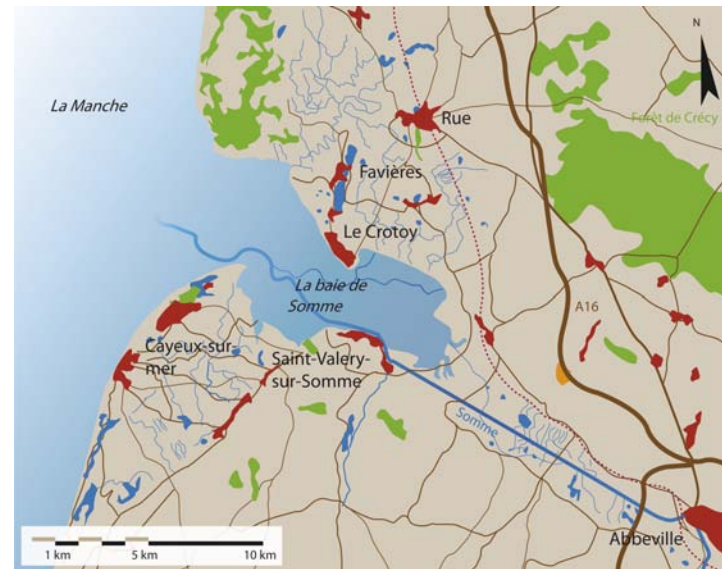
La Haute Qualité Environnementale

L'aire autoroutière de la Baie de Somme, en plus d'être pensée comme une "fenêtre" sur le paysage environnant, est un espace conçu autour de préoccupations actuelles d'écologie et de développement durable. Bien que datant de 2000, les réalisations concourant à ces objectifs sont nombreuses : gestion de l'eau, production d'énergie renouvelable, usage du bois dans les matériaux de construction... Ces différentes actions entreprises pour le développement durable ont sans doute permis d'apporter une notoriété supplémentaire à ce type d'aménagement. En plus d'être une ouverture sur le paysage, l'aire

autoroutière porte des valeurs de Haute Qualité Environnementale. Comment pourrait-il en être autrement pour un site en lien avec la Baie de Somme dont la préservation est aujourd'hui un pilier fondamental ? La Baie, d'une richesse biologique extraordinaire, bénéficie d'une inscription au réseau Natura 2000 (site protégé pour la préservation de la biodiversité d'intérêt européen) et à la convention Ramsar (protection concernant les zones humides). Trois milles des sept milles hectares qui la composent sont protégés par une inscription en tant que réserve naturelle.

Construite en 1998, l'éolienne de l'aire autoroutière de la Baie de Somme est l'une des premières en France. Elle a été la première installation française à être raccordée au réseau en basse tension. Toute

source d'énergie renouvelable était jusqu'à là raccordée en moyenne tension, ce qui nécessitait la mise en place de transformateurs et de protections particulières. On estime aujourd'hui qu'elle évite le rejet dans l'atmosphère de 930 tonnes de CO₂ par an. L'électricité produite est immédiatement utilisée sur l'aire, permettant de limiter les pertes liées à sa distribution.



L'aire autoroutière à proximité géographique de la Baie de Somme



S'ajoute à cet éventail de mesures architecturales et paysagères en faveur de la qualité environnementale un **entretien des espaces très minimaliste**. L'herbe n'est pas tondu comme c'est habituellement le cas dans un lieu autant fréquenté. Les arbustes ne sont taillés que périodiquement et les chemins ne sont pas traités chimiquement, laissant mousses en tout genre pousser le long des sentiers.



CAUE 80

Le Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement de la Somme, organisme de conseil à destination des élus, des habitants et des professionnels vous présente ses missions et son actualité sur son site internet : www.caue80.fr

Retrouvez également les nombreuses références de livres et revues sur l'architecture, la ville et le paysage disponibles au sein de notre Centre d'Information et de Documentation, ouvert au public du lundi au vendredi, sur www.cidoc80.fr

La Haute Qualité Environnementale du bâtiment relève entre autres d'une implantation douce sur le site. Le nivellement est donc le plus minimaliste possible. La forme horizontale et plate de la bâtisse se confond dans la ligne d'horizon accentuant son intégration. La recherche d'une luminosité par l'ensoleillement le plus direct est primordiale ainsi que la ventilation naturelle assurant le meilleur confort estival.



La façade donnant sur l'espace enherbé est en verre. Elle permet ainsi d'ouvrir le regard sur le paysage et au loin sur la Baie.



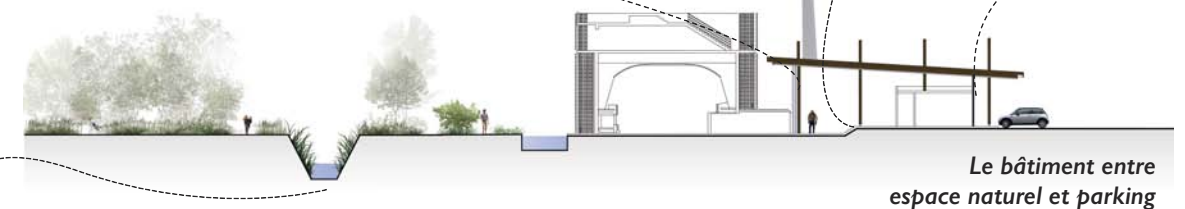
L'intérieur du bâtiment principal se répartit sur deux niveaux différents. C'est une manière de se diriger vers l'eau, accentuant ainsi l'invitation à continuer jusqu'à la Baie.



Les murs sont réalisés en béton crû pour la partie qui fait face au parking, permettant une isolation phonétique et visuelle.

L'espace naturel continue dans ce sens

Le parking continue dans ce sens



Le bâtiment entre espace naturel et parking

Les trois canaux parallèles surmontés de hautes digues assurent la réception des eaux de ruissellement de l'autoroute et des espaces imperméables de l'aire. Les nombreux phragmites, typhas et scirpes qui s'y épanouissent permettent le filtrage par lagunage d'une partie de ces eaux. La partie la plus polluée des eaux de ruissellement est filtrée par des décanteurs. Dans un souci de discrétion, ces derniers sont dissimulés sous les quais qui longent le bâtiment principal. Les 30 cm de profondeur constituent un espace de stockage et permettent une infiltration lente de l'eau dans la craie du sol.

Remerciements



Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de la Somme
35 Mail Albert 1^{er} 80000 AMIENS - tél. 03 22 91 11 65 - fax 03 22 92 29 11
courriel : caue80@caue80.asso.fr - site internet : www.caue80.fr